

Les crédits

Je termine en vous disant que la meilleure façon de régler le problème du développement agricole au Québec, c'est de faire la souveraineté du Québec.

Des voix: Bravo.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Je voudrais rappeler à l'honorable député que lors du discours qu'il a prononcé plus tôt aujourd'hui, ses paroles étaient près de ce que je qualifierais de non parlementaires. Je vous demanderais tout simplement de faire attention lorsque vous faites référence aux propos tenus par l'honorable député de Glengarry—Prescott—Russell.

• (1615)

[Traduction]

M. Charlie Penson (Peace River, Réf.): Madame la Présidente, je tiens à remercier le député de Mégantic—Compton—Stanstead pour son discours plein de verve sur les producteurs agricoles de sa circonscription. Moi aussi, je représente une circonscription agricole en Alberta. Je suis un agriculteur et je partage ses préoccupations à l'égard des gens touchés.

Je voudrais cependant signaler au député qu'il ne s'agit pas de refuser d'acheter du lait du Québec, même si le Québec possède actuellement 50 p. 100 du marché canadien du lait de consommation et seulement 25 p. 100 de la population du Canada. Si le Québec se séparait, le reste du Canada pourrait être amené à se demander s'il doit acheter du lait au Québec. Chose certaine, il n'achèterait pas du lait frappé d'un droit de douane de 351 p. 100. Le reste du Canada opterait pour un prix avoisinant le prix mondial. S'il veut soutenir la concurrence, le Québec doit être compétitif. Selon moi, la pire menace, c'est cela, et non pas la question de savoir si on achète au Québec ou non.

J'aimerais que le député nous explique comment les producteurs régis par la gestion de l'offre de sa circonscription peuvent passer du système actuel, qui impose un droit de douane de 351 p. 100 sur le beurre, et le reste à l'avenant, au libre échange des produits agricoles, ce qui va se produire progressivement d'ici peu. Comment faciliter cette transition chez les producteurs? C'est l'affaire de nous tous. Le député a parlé des centaines de milliers de dollars que ces gens ont investis. C'est aussi le cas dans l'industrie céréalière de l'Ouest.

Il me semble que, en gens sensés, nous ne saurions prétendre que la protection de la gestion de l'offre par des droits de douane est éternelle. Nous devons nous rendre à l'évidence que nous sommes à l'ère du libre-échange et que les droits de douane finiront par être complètement éliminés. Il nous faut aider ces gens à procéder aux adaptations qui s'imposent. J'aimerais qu'il dise ce qu'il en pense.

[Français]

M. Bernier: Madame la Présidente, je remercie mon collègue du Parti réformiste de sa question qui me semble très pertinente. Je lui répondrai le plus clairement possible. En fait, il me demande comment les agriculteurs pourront s'adapter à ce nouveau contexte international de commerce mondial, c'est-à-dire la

diminution des tarifs qui sont maintenant imposés en vertu GATT.

Je lui dirai que, naturellement, c'est une préoccupation majeure des agriculteurs, des hommes et des femmes de mon comté, comme c'est le cas pour l'ensemble du Québec et l'ensemble des producteurs laitiers et autres producteurs touchés par le commerce international et les tarifs.

Tout d'abord, j'aimerais lui faire part de la réaction de quelques agriculteurs concernant la production laitière en particulier. Plusieurs agriculteurs de mon comté, à qui j'ai posé la question, m'ont répondu qu'ils seraient disposés à compétitionner avec les États-Unis—puisque'ils sont notre principal compétiteur dans le domaine de la production laitière—s'ils jouaient le même jeu, avec les mêmes règles. Autrement dit, ils seraient disposés à le faire s'ils étaient en position d'offrir un produit de qualité égale à celui offert sur le marché américain.

Il faut savoir qu'au Québec, et aussi au Canada puisque le système concernant le lait est le même partout au pays, on a réglementé, non seulement la production de l'industrie laitière, mais également la qualité du lait, et c'est tout à notre honneur. Si on veut garder cette qualité, il y a des coûts à assumer. Il faut prendre en considération l'ensemble du dossier. J'aurai sûrement l'occasion d'y revenir à un autre moment.

[Traduction]

M. Morris Bodnar (Saskatoon—Dundurn, Lib.): Madame la Présidente, je vais partager mon temps de parole avec le député de Gatineau—La Lièvre.

• (1620)

La motion dont nous sommes saisis aujourd'hui laisse entendre que le gouvernement favorise injustement les agriculteurs de l'Ouest par rapport à ceux de l'est du pays. Notre travail consiste et consistera toujours à collaborer avec tous les secteurs de l'agriculture et de l'industrie agroalimentaire pour créer des débouchés et non pour favoriser un secteur au détriment d'un autre ou une région par rapport à une autre, comme mes collègues le prétendent.

Le gouvernement veut avant tout remporter la bataille nationale contre le déficit. Malgré certaines restrictions budgétaires, il déploie d'énormes efforts, par l'entremise du ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, pour aider le secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire à mieux s'implanter sur tous les marchés, tant à l'étranger qu'au Canada. On ne favorise pas pour autant une région plutôt qu'une autre. Les agriculteurs de l'Ouest et de l'Est ont répété à de nombreuses reprises qu'ils ne voulaient pas de subventions. Ils souhaitent simplement de bons marchés et des prix équitables.

Les modifications prévues dans notre budget aideront les agriculteurs à atteindre cet objectif, tout en favorisant une réduction globale du coût de l'appareil gouvernemental, grâce à certaines mesures destinées à améliorer notre efficacité et notre compétitivité, à supprimer les obstacles au développement, ainsi qu'à la transformation et à la fabrication de produits à valeur ajoutée et à profiter au maximum du nouveau climat d'échanges sur la scène mondiale.